

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue lundi le 4 juin 2012 à 20h00 à la salle de l'Âge d'or de l'édifice municipal des Éboulements sous la présidence de Bertrand Bouchard, maire.

Présences : Diane Tremblay
Ruth Tremblay
Lyne Girard
Lise Savard
Guy Tremblay
Régis Pilote

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2012 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MAI 2012
3. ADOPTION DES COMPTES
4. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT EMPRUNT DÉVELOPPEMENT « DOMAINE CHARLEVOIX »
5. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET RÉGISSANT LA BRIGADE DES POMPIERS VOLONTAIRES
6. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
7. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER COMPARATIF AU 30 AVRIL 2012
8. DÉROGATION MINEURE 2012-26 – 522, CHEMIN MARIE-ROUSSIN
9. DÉROGATION MINEURE 2012-27 – 455-A, RANG ST-THOMAS
10. DÉROGATION MINEURE 2012-28 – 75, RANG STE-CATHERINE
11. ADOPTION DU PROTOCOLE D'ENTENTE – DOMAINE CHARLEVOIX
12. RÉOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DE L'ENTENTE SUR L'ACCÈS, L'UTILISATION ET LA DIFFUSION DES DONNÉES AVEC L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ACQUISITION DE CONNAISSANCES SUR LES EAUX SOUTERRAINES DU QUÉBEC (PACES)
13. PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE
14. ACQUISITION D'UNE LICENCE GOMAPVIEW
15. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET ANIMATION ET MOBILISATION
16. RÉOLUTION CONCERNANT LE RAPATRIEMENT AU QUÉBEC DE L'ASSURANCE EMPLOI
17. RÉOLUTION – GUIDE DES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC
18. RÉOLUTION – PROBLÈME D'AQUEDUC AU 74 CHEMIN DE LA SEIGNEURIE
19. RÉOLUTION AUTORISANT L'UTILISATION D'UN APPAREIL SONORE DANS LA BLEUETIÈRE DE M. CONSTANT TREMBLAY DANS LE RANG ST-JOSEPH
20. RÉOLUTION ADOPTANT LES HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX MUNICIPAUX
21. ENTENTE AVEC CHEMIN DE FER CHARLEVOIX CONCERNANT LA TRAVERSE À NIVEAU POUR ACCÉDER À LA PLAGE DE CAP-AUX-OIES
25. TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE 2012 – MUSÉE MARITIME DE CHARLEVOIX
26. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

91-06-12 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Lise Savard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté.

92-06-12 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mai 2012 et de la séance extraordinaire du 14 mai 2012

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2012 soit accepté.

Il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2012 soit accepté.

93-06-12 Approbation des comptes

Il est proposé par Guy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes tels que décrits ci-dessous soient payés.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

9078-4489 Qc inc. BATTERIES EXPERT	51.17 \$
BPR INFRASTRUCTURE INC.	1 903.68 \$
BELL CANADA	233.87 \$
BOUCHARD BERTRAND	233.93 \$
BUREAU D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINIELS	480.00 \$
CANADA POST CORPORATION	194.72 \$
CEXP	187.83 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	116.61 \$
DÉRY TÉLÉCOM	40.19 \$
ÉQUIPEMENT GMM	210.33 \$
HELENE THIVIERGE	39.20 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 002.46 \$
MRC DE CHARLEVOIX	1 013.71 \$
PILOTE JEAN-MARIE	532.24 \$
PRODUITS SANI-PRO	38.98 \$
PRODUITS SANITAIRES RIVE-NORD	146.02 \$
RAM GESTION D'ACHATS	741.68 \$
ROGERS	83.56 \$
S DUCHESNE INC.	1 055.79 \$
SERVICES TECHNIQUES YVAN BERROUARD	218.45 \$
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	715.39 \$
YVON DUCHESNE ET FILS INC.	287.44 \$
VISA	208.47 \$
	<hr/>
	9 735.72 \$

SECURITÉ PUBLIQUE

9078-4489 Qc inc. BATTERIES EXPERT	159.82 \$
ARÉO FEU	599.02 \$
BELL CANADA	86.71 \$
BELL MOBILITÉ	364.64 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	19.01 \$
ÉLECTRICITÉ GAUTHIER	404.53 \$
ESSO	112.58 \$
GARAGE EDMOND BRADET	260.12 \$

HYDRO-QUÉBEC	606.45 \$
MAÇONNERIE G. TREMBLAY	4 966.92 \$
PILOTE JEAN-MARIE	9.32 \$
PRATIQUE DES POMPIERS	515.00 \$
SORTIE DES POMPIERS	1 577.00 \$
YVON DUCHESNE ET FILS INC.	224.20 \$
VITRERIE COTÉ INC.	4 245.26 \$
	<hr/>
	14 150.58 \$

MINISTRE DES FINANCES (S.Q.) **79 735.00 \$**

VOIRIE-TRANSPORT

BELL CANADA	86.71 \$
DUFOUR LA MALBAIE	155.16 \$
DESMEULES MARIO	350.00 \$
ESSO	1 301.81 \$
GARAGE EDMOND BRADET	1 516.43 \$
GARAGE MARTIN GAUDREAU	448.40 \$
HYDRO-QUÉBEC	393.34 \$
LAROUCHE LETTRAGE ET GRAVURE	1 026.73 \$
LES ENTREPRISES AUDET TREMBLAY	481.22 \$
LOCATIONS GALIOT INC.	2 096.68 \$
MARC TREMBLAY	1 120.00 \$
PILOTE JEAN-MARIE	30.48 \$
RÉAL HUOT	802.25 \$
WURTH	468.78 \$
	<hr/>
	10 277.99 \$

ECLAIRAGE DE RUE

HYDRO-QUÉBEC	1 808.05 \$
	<hr/>
	1 808.05 \$

AQUEDUC

HYDRO-QUEBEC	1 591.22 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	364.48 \$
PRODUITS SANITAIRES RIVE-NORD	124.12 \$
RÉAL HUOT	239.75 \$
	<hr/>
	2 319.57 \$

ASSAINISSEMENT DES EAUX

BELL CANADA	114.54 \$
DÉPANNÉUR ROBIN TREMBLAY	6.89 \$
ÉLECTRICITÉ GAUTHIER	331.97 \$
F.Q.M.	14.31 \$
FRANCO MOTEUR	4 432.29 \$
GARAGE MARTIN GAUDREAU	344.92 \$
HYDRO-QUÉBEC	994.13 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	110.74 \$
	<hr/>
	6 349.79 \$

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES **262.29 \$**

LOISIRS

BELL CANADA	86.71 \$
HYDRO-QUÉBEC	334.20 \$
PILOTE JEAN-MARIE	190.37 \$
	<hr/>
	611.28 \$

DONS	
MAINS DE L'ESPOIR TOURNOI DE GOLF	50.00 \$
	50.00 \$
PROJET BIBLIOTHÈQUE	
ÉLECTRICITÉ GAUTHIER	358.69 \$
MBH MOBILIER DE BUREAU	8 754.50 \$
	9 113.19 \$
TOTAL	134 413.46 \$

94-06-12 Avis de motion – Règlement d'emprunt développement « Domaine Charlevoix »

Lyne Girard, conseillère, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement d'emprunt pour le développement « Domaine Charlevoix ».

95-06-12 Avis de motion – Règlement établissant un service de sécurité incendie et régissant la brigade des pompiers volontaires

Guy Tremblay, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement établissant un service de sécurité incendie et régissant la brigade des pompiers volontaires.

96-06-12 Avis de motion – Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles

Lise Savard, conseillère, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement relatif à la gestion des matières résiduelles.

Dépôt du rapport financier comparatif au 30 avril 2012

Linda Gauthier, directrice générale, dépose le rapport financier comparatif au 30 avril 2012.

97-06-12 Dérogation mineure 2012-26 – 522, chemin Marie-Roussin

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2012-26, laquelle consiste à permettre la construction d'un garage d'une hauteur de 7,93 mètres alors que la hauteur permise est de 6,0 mètres, selon les dispositions du tableau 5.1 « *Grille des constructions accessoires à l'usage résidentiel* » du chapitre 5 du règlement de zonage numéro 117-11;

CONSIDÉRANT que le demandeur peut se conformer, tout en répondant à ses besoins;

CONSIDÉRANT que la dérogation demandée, soit près de 2 mètres supplémentaires, n'est pas une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU à l'effet de refuser cette demande de dérogation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers, que la demande de dérogation soit refusée.

98-06-12 Dérogation mineure 2012-27 – 455A, rang St-Thomas

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2012-27, laquelle consiste à permettre la construction d'une remise adjacente à un garage existant d'une superficie au sol de 40 m², alors que la superficie autorisée est de 25 m² selon le tableau 5.1 « *Grille des constructions accessoires à l'usage résidentiel* » du chapitre 5 du règlement de zonage no 117-11;

CONSIDÉRANT qu'un permis pour le garage a été émis en 2009 conformément à la réglementation existante;

CONSIDÉRANT que la fondation de la remise a été construite selon la réglementation de 2009;

CONSIDÉRANT que suite à la nouvelle réglementation, la superficie au sol de 40 m² se trouve non conforme;

CONSIDÉRANT que le demandeur est situé en zone agricole et que la dérogation ne porte aucune atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers, d'accepter la demande de dérogation.

99-06-12 Dérogation mineure 2012-28 – 75, rang Ste-Catherine

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2012-28, laquelle consiste à permettre l'agrandissement de la résidence unifamiliale possédant un logement intergénérationnel, avec un coefficient total au sol de 0.17, alors que la norme est de 0.10 à la « *Grille des spécifications de la zone Cm-03* », de l'annexe A du règlement de zonage No 117-11;

CONSIDÉRANT que la résidence devient trop petite pour la venue d'enfants supplémentaires du côté de la jeune famille;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement serait situé à l'arrière de la résidence, donc peu visible du côté de la rue et ne cause pas préjudice aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT, la recommandation du CCU à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lyne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers, d'accepter la demande de dérogation, à la condition que l'agrandissement se fasse uniquement vers l'arrière de la résidence.

100-06-12 Adoption du protocole d'entente - Domaine Charlevoix

ATTENDU QUE le promoteur désire procéder à la construction de son développement domiciliaire dénommé « Domaine Charlevoix » sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE le *Règlement numéro 79-08 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* vise à permettre à la Municipalité de conclure un protocole d'entente pour permettre la réalisation d'un tel projet;

ATTENDU QUE les parties désirent convenir par ce protocole de leurs obligations respectives afin d'établir les conditions de réalisation des phases ou portions de phases du projet mis de l'avant par le promoteur et qui sont sises sur le territoire de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers,

- d'accepter le protocole d'entente à intervenir entre la municipalité des Éboulements et la Société de développement Domaine Charlevoix;

- d'autoriser le maire Bertrand Bouchard et Linda Gauthier, directrice générale et secrétaire trésorière à signer ledit protocole d'entente.

101-06-12 Résolution autorisant la signature de l'entente sur l'accès, l'utilisation et la diffusion des données avec l'université du Québec à Chicoutimi dans le cadre du « Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du Québec » (PACES)

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec a accepté de financer sur trois ans, moyennant une contribution financière annuelle de chaque MRC, le programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines pour le territoire formé des MRC de Charlevoix, Charlevoix-Est et de la Haute-Côte-Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers,

- d'autoriser Linda Gauthier, directrice générale, à signer l'entente sur l'accès, l'utilisation et la diffusion des données dont la municipalité dispose sur le sol, le sous-sol et les eaux souterraines, au Centre d'étude sur les ressources minérales de l'Université du Québec à Chicoutimi, pour la réalisation du projet réalisé dans le cadre du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du Québec.

102-06-12 Proclamation des Journées de la culture

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité des Éboulements et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la municipalité des Éboulements a déjà manifesté, par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lise Savard et résolu à l'unanimité des conseillers,

QUE la municipalité des Éboulements, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journées de la culture le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

103-06-12 Acquisition d'une licence GOMapview

Il est proposé par Lyne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers, d'acquérir une licence GOMapview supplémentaire au coût de 590\$ excluant les taxes, à laquelle s'ajoute des frais d'entretien et d'utilisation annuels au montant de 212\$, pour un total de 805\$.

104-06-12 Demande d'aide financière, pacte rural 2007-2014 – volet animation et mobilisation

CONSIDÉRANT que la municipalité des Éboulements est actuellement dans la dernière année de sa planification stratégique 2007-2012;

CONSIDÉRANT qu'elle doit préparer, lors d'activités exploratoires en 2012, la suite d'une planification pour 2013-2017;

CONSIDÉRANT qu'une aide financière est disponible pour ces activités exploratoires, dans le cadre du pacte rural 2007-2014 - volet animation et mobilisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lise Savard et résolu à l'unanimité des conseillers,

- d'autoriser Hélène Thivierge, agente de projets, à déposer une demande d'aide financière à la MRC de Charlevoix pour les activités exploratoires ciblées en 2012, pour la prochaine planification stratégique 2013-2017.

105-06-12 Résolution concernant le rapatriement au Québec de l'Assurance emploi

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral gère le système de l'Assurance Emploi, soit les prestations des travailleurs et des employeurs au Canada ;

ATTENDU QUE le taux de prestations (établi sur la moyenne salariale) est passé de 60% en 1990, à 57% en 1993 et à 55% en 1994 ;

ATTENDU QU'en 1996, le gouvernement fédéral introduisait une nouvelle méthode pour calculer la moyenne salariale, basée dorénavant sur une période de base de 26 semaines et un « dénominateur (diviseur) » fixé arbitrairement en fonction du taux de chômage. Dans plusieurs cas, cette méthode fausse le résultat, en diminuant la moyenne salariale réelle et donc le montant des prestations ;

ATTENDU QUE la période payable est passée d'un maximum de 50 semaines de prestations à 45 semaines en 1996. Cette période varie selon le temps de travail accumulé au cours de la dernière année et du taux de chômage en vigueur dans la région où habite le prestataire. Elle est en moyenne de 21 semaines;

ATTENDU QUE les prestataires ne reçoivent aucune somme d'argent pendant les 2 premières semaines où cesse leur emploi. Si nous nous comparons avec d'autres sociétés, nous sommes le pays industrialisé qui a le plus long délai;

ATTENDU QUE la loi sur l'assurance-emploi est considérée comme l'une des lois les plus complexes de l'appareil législatif canadien. Au fil des ans, on a compliqué davantage son application et sa compréhension, durci les sanctions, mis en

place une série d'exceptions, toutes aussi complexes et arbitraires les unes que les autres;

ATTENDU QUE les délais administratifs sont pires que jamais. Nombreux sont ceux qui doivent attendre entre 2 et 3 mois avant d'obtenir une décision sur leur admissibilité au programme ;

ATTENDU QUE depuis 1990, le gouvernement ne contribue plus au financement de l'assurance-emploi, même pas à son administration. Cette caisse étant entièrement financée par les cotisations des travailleurs et des employeurs. Cela n'a pas empêché, depuis 1996, tous les gouvernements en place à Ottawa, de détourner les surplus de cette caisse. C'est près de 60 milliards de dollars de celle-ci qui ont été transférés dans d'autres postes budgétaires ;

ATTENDU QUE dans l'Est du Québec et particulièrement dans la Municipalité des Éboulements, le travail est saisonnier;

ATTENDU QUE l'économie est peu diversifiée;

ATTENDU QUE le principal secteur économique est le tourisme, la forêt, la construction;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Guy Tremblay, et résolu à la majorité des conseillers – Régis Pilote ayant voté contre cette proposition,

QUE la municipalité des Éboulements propose au gouvernement fédéral le rapatriement de l'Assurance-Emploi par un programme québécois ;

QU'il ne devrait y avoir qu'un seul critère d'admissibilité pour l'ensemble du territoire québécois, basé sur les semaines travaillées, et reconnaissant le travail à temps partiel, de façon à mieux protéger toutes les catégories de salariés;

QU'il y ait un ajout d'une mesure spéciale, soit l'établissement d'un régime particulier visant le travail saisonnier et le travailleur autonome;

QUE le taux de prestations devrait être haussé et la période payable soit établie sur une période normale de travail, au taux établi ou une période prolongée à un taux moindre;

QUE le délai de carence (attente) soit d'une semaine;

QUE nous voulons que ce programme soit peu coûteux et bien administré, fondé sur des lois accommodantes ne permettant plus aux gouvernements de détourner de l'argent des travailleurs et des employeurs pour que notre économie locale et sociale soit dynamique.

QUE copie de cette résolution soit acheminée à Mme Diane Finley, Ministre des Ressources Humaines et du Développement des Compétences, à l'Honorable Jean Charest, premier ministre

du Québec, à M. Jonathan Tremblay, député fédéral de Charlevoix, à Mme Pauline Marois, députée provincial de Charlevoix, au Conseil National des Chômeurs et Chômeuses, au Mouvement Action-Chômage, à la MRC de Charlevoix-Est et à la MRC de Charlevoix.

106-06-12 Résolution - Guide des plus beaux villages du Québec

CONSIDÉRANT que l'Association des plus beaux villages du Québec a élaboré un Guide de visite de ses trente-cinq villages, répartis en dix circuits touristiques sur le territoire québécois.

CONSIDÉRANT que les municipalités des Éboulements et de St-Joseph-de-la-Rive faisaient partie de l'Association des plus beaux villages du Québec avant leur fusion en 2001 et qu'elles continuent d'en faire partie aujourd'hui sous le nom de municipalité des Éboulements, laquelle inclue le secteur de St-Joseph-de-la-Rive;

CONSIDÉRANT qu'à la lecture du Guide des plus beaux villages du Québec, le nom de Saint-Joseph-de-la-Rive est inscrit comme le nom de référence de la municipalité et que le texte publié à la page quatre-vingt-treize comporte plusieurs erreurs, mentionnant entre autres, des noms d'hôtels aujourd'hui inexistantes;

CONSIDÉRANT qu'à la page suivante, dans l'encart « Attractions touristiques », il est mentionné que le chemin du Centre, est situé « **en remontant la côte vers l'ancienne entité des Éboulements** », ce qui suggère fortement que l'appellation du village des Éboulements n'existe plus;

CONSIDÉRANT que deux sites importants (Forge Arthur Tremblay et le moulin banal) sont également mentionnés dans cet encart sans spécifier qu'ils sont situés au cœur du village des Éboulements.

CONSIDÉRANT que la carte géographique à la page quatre-vingt-quinze illustre uniquement le secteur de St-Joseph-de-la-Rive et fait abstraction du village des Éboulements;

CONSIDÉRANT que l'historien responsable des textes n'a validé d'aucune façon ses références auprès de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT que le contenu du guide n'atteint pas les objectifs visés par la production d'un tel guide;

CONSIDÉRANT qu'il sera très difficile pour la municipalité des Éboulements de « vendre » ce guide à ses citoyens, ses citoyennes ainsi qu'aux touristes et d'en faire la promotion avec fierté, étant donné le nombre d'erreurs important et de son absence de visibilité;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal sont insatisfaits du contenu de ce guide et qu'ils n'endossent pas les informations qui nous concernent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers;

- que la municipalité refuse de vendre les *Guides des plus beaux villages du Québec*;
- que la municipalité des Éboulements retourne les Guides à l'APBVQ et refuse, par le fait même, de payer la facture s'y rattachant.

107-06-12 Résolution – Problème d'aqueduc au 74, chemin de la Seigneurie

CONSIDÉRANT que les résidents du 74, chemin de la Seigneurie ont subi des problèmes avec le réseau d'aqueduc municipal, soit des pannes d'eau et/ou un manque de pression à maintes reprises;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a reçu une plainte concernant cette situation et que des vérifications ont été faites sur les lieux par le responsable du réseau d'aqueduc, Monsieur Grégoire Bouchard;

CONSIDÉRANT qu'une solution pour régulariser la pression, éliminer les problèmes de panne d'eau et la présence d'air dans les tuyaux a été trouvée;

CONSIDÉRANT que la municipalité fournit l'aqueduc dans ce secteur et que le réseau doit fonctionner correctement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lise Savard et résolu à l'unanimité des conseillers,

- d'accorder un montant de compensation global et final de 1 000\$ aux résidents concernés, en dédommagement des problèmes qu'ils ont assumés depuis le mois d'octobre 2011.

108-06-12 Résolution autorisant l'utilisation d'un appareil sonore dans la bleuetière de Monsieur Constant Tremblay dans le rang St-Joseph

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Constant Tremblay d'utiliser un appareil sonore dans sa bleuetière située dans le rang St-Joseph, lots 362-P et 363-P;

CONSIDÉRANT que l'utilisation d'un tel appareil permet d'éloigner les prédateurs et protéger sa récolte;

CONSIDÉRANT l'emplacement du site et le genre d'appareil utilisé;

CONSIDÉRANT les demandes de citoyens à savoir :

- modifier la programmation nocturne pour éviter les sons trop agressifs;
- diminuer le volume de l'appareil sonore pendant la nuit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers,

QUE Monsieur Constant Tremblay soit autorisé à utiliser un appareil sonore dans sa bleuetière selon les conditions ci-dessus mentionnées et ce, pour la période du 15 juillet au 15 septembre 2012.

109-06-12 Résolution adoptant les heures d'ouverture des bureaux municipaux

CONSIDÉRANT que l'horaire de travail des employés de bureau, selon la convention de travail 2011-2015, est modifié pendant la période estivale;

CONSIDÉRANT que cette période débute la première semaine du mois de juin et se termine à la Fête du Travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lyne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers,

QUE les heures de travail pour les employés de bureau pendant la période estivale soient les suivantes :

Du lundi au jeudi : de 8h à 12h00 et de 13h00 à 16h45;

Le vendredi : de 8h00 à 12h00 et fermé en après-midi.

110-06-12 Entente avec Chemin de Fer Charlevoix concernant la traverse à niveau pour accéder à la plage de Cap-aux-Oies

CONSIDÉRANT l'entente à intervenir entre Chemin de Fer Charlevoix et la municipalité des Éboulements concernant la traverse à niveau (passage piétonnier) pour accéder à la plage de Cap-aux-Oies;

CONSIDÉRANT que les deux parties s'engagent à respecter ladite entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser Bertrand Bouchard, maire, et Linda Gauthier, directrice générale, à signer le contrat d'entente entre Chemin de fer Charlevoix inc et la municipalité des Éboulements.

111-06-12 Tournoi de Golf bénéfice 2012 – Musée maritime de Charlevoix

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers, d'accorder un don de 75\$ à l'occasion du tournoi de golf bénéfice 2012 du Musée maritime de Charlevoix.

Certificat de crédit

Je soussignée Linda Gauthier, directrice générale, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Linda Gauthier
Directrice générale

112-06-12 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 9h40, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Bertrand Bouchard
Maire

Linda Gauthier
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière